

République Française
Département de la Haute-Corse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE

Séance du 1^{er} juillet 2025

Délibération n°2025/085

Objet : Convention de mise à disposition de locaux pour le Centre permanent d'initiatives pour l'Environnement (CPIE) A Rinascita

Nombre de membres 46			L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet, à 17h00, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne, sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI. Attilius CECCALDI désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint.
En exercice	Présents	Votants	
46	25	34	
Pour	Contre	Abstentions	
34	-	-	
Présents : BANDINI Christian – CAPINIELLI Marie-Josèphe – CASALONGA Jérôme – CECCALDI Attilius – COLOMBANI Pierre – D'ORNANO Pierre-Paul – FRANCISCI Paul-Antoine – GUERRIERI Jean-Paul – GUIDONI Martine – LIONS Paul – MAESTRACCI-DUGAL Marie-Françoise – MALASPINA-GIOCANTI Marie-Dominique – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MONTI-ROSSI William – MORETTI Jean-Baptiste – MORTINI Lionel – ORSINI Joseph – POLI Pierre – POLI Jean-François – ROMANI Sylvie – SALDUCCI Ange – SAULI Charles – SAVELLI René – TORRACINTA Marcel.			
Absents représentés : BASTIANELLI Ingrid a donné procuration à MATTEI Joseph – CANANZI Ange a donné procuration à ORSINI Joseph – CASANOVA Antone a donné procuration à MORTINI Lionel – SAULI Charles a donné procuration à SAULI Joseph – CUBADDA Charles a donné procuration à MALASPINA-GIOCANTI Marie-Dominique – GENUINI Benjamin a donné procuration à GUERRIERI Jean-Paul – GUERRINI Antoine a donné procuration à CECCALDI Attilius – MARÇON-VINCENTELLI Jeanine a donné procuration POLI Pierre – PINAUD Jean-Michel a donné procuration à ROMANI Sylvie.			
Absents : ACQUAVIVA Stella – ANTOLINI Clémentine – ANTONELLI Jean-Toussaint – BASTIANI Angèle – BATAILLARD Camille – CASTELLANI Jean-René – COLOMBANI Barthélémy – GUIDICELLI Paul – LE GALL Caroline – MARIANI Frédéric – MARTELLI Camille – ORSONI Stéphane.			
Convocation envoyée le : 25/06/2025 Et affichée le : 25/06/2025		Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 09/07/2025	

La Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne a créé la Casa di l'alloghji è di i casamenti, service de guichet unique de l'habitat qui remplit les missions d'information, de conseil et d'orientation à destination des propriétaires occupants, des copropriétaires et des propriétaires bailleurs, sur les thématiques de la rénovation énergétique, de l'adaptation des logements et de la lutte contre l'habitat indigne, sur les aspects techniques, financiers, juridiques et sociaux.

Cette mission, renforcée par le Pacte Territorial France Rénov', vise à orienter le ménage vers l'interlocuteur adéquat pour poursuivre son projet : obtenir d'autres sources d'information selon la thématique, obtenir de l'aide administrative ou être accompagné dans son projet de travaux.

Le dispositif ORELI, piloté par l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse, offre depuis 2016 un accompagnement complet et un soutien financier aux ménages qui s'engagent dans une rénovation globale et performante de leur maison individuelle. Aujourd'hui, le guichet ORELI est l'espace conseil France Rénov' en Corse. C'est le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement « A Rinascita » qui a été missionné par l'AUE pour déployer des conseillers ORELI sur toute la Corse. En Balagne, deux permanences par mois sont organisées au centre Jean SIMI à L'Île-Rousse.

Afin d'offrir aux ménages un véritable guichet unique de l'habitat, et d'optimiser le travail ainsi que la complémentarité entre les services portés par la Communauté de Communes de L'Île-Rousse – Balagne (CCIRB) et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), une convention d'accueil du Pôle Énergies du CPIE est mise en place.

Dans ce cadre, des permanences seront organisées deux fois par mois dans les locaux de la Casa di l'Alloghji è di i Casamenti.

La mise à disposition de ces locaux par la CCIRB est effectuée à titre gratuit.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition de locaux, à titre gratuit, entre la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne et le CPIE A rinascita jointe en annexe,
- **PRECISE** que la présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction selon les mêmes modalités sauf dénonciation par l'une des parties dans les conditions prévues par celle-ci,
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention jointe en annexe ainsi que tous les documents afférents.

Fait à L'Île-Rousse, le 1^{er} juillet 2025

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
Attilius CECCALDI

Le Président,
Lionel MORTINI

